



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2021-117

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Somme - Cabinet / Cabinet

80-2021-12-10-00004 - Arrêté modificatif portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d'Amiens du 24 novembre au 31 décembre 2021 (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2021-12-10-00004

Arrêté modificatif portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d'Amiens du 24 novembre au 31 décembre 2021

ARRÊTÉ MODIFICATIF

**portant autorisation de surveillance sur la voie publique
sur le territoire de la commune d'Amiens
du 24 novembre au 31 décembre 2021**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

Vu le décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités définies à l'article 1^{er}, à l'article 11-8 et à l'article 20 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu le décret du 17 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2119-07-16-20190375496 délivrée à SECURITIM ;

Vu la demande présentée le 18 novembre 2021 par SECURITIM, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre du spectacle CHROMA se tenant à la cathédrale d'Amiens, prévu du 24 novembre au 31 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2021/631 du 22 novembre 2021 portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d'Amiens du 24 novembre au 31 décembre 2021 dans le cadre du spectacle CHROMA ;

Vu la demande formulée le 2 décembre 2021 la société SECURITIM, tendant à modifier la liste des agents de sécurité mandatée pour exercer des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre du spectacle CHROMA se tenant à la cathédrale d'Amiens, prévu du 24 novembre au 31 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2021/638 du 3 décembre 2021 portant modification de l'autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d'Amiens du 24 novembre au 31 décembre 2021 dans le cadre du spectacle CHROMA ;

Vu la demande formulée le 9 décembre 2021 la société SECURITIM, tendant à nouveau à modifier la liste des agents de sécurité mandatée pour exercer des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre du spectacle CHROMA se tenant à la cathédrale d'Amiens, prévu du 24 novembre au 31 décembre 2021 ;

Considérant que l'afflux de visiteurs lors du spectacle CHROMA génère une forte affluence, supérieure aux capacités de gestion des agents de sécurité privée actuellement présents,

Qu'il convient par conséquent d'autoriser l'augmentation du nombre d'agents présents pour sécuriser l'événement ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral n° 2021/638 du 3 décembre 2021 portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d'Amiens du 24 novembre au 31 décembre 2021 dans le cadre du spectacle CHROMA est modifié en son article 2 comme suit :

Article 2 – La surveillance sera assurée par les agents de sécurité dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

Le reste sans changement

Article 2 – Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 10 DEC. 2021

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Florian STRASER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès de la Préfète de la Somme, Cabinet, bureau de la sécurité intérieure, 51 rue de la République 80020 Amiens
 - un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction des polices administratives – bureau des polices administratives – place Beauvau 75800 Paris cedex 08.
- Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.
- un recours contentieux, devant le tribunal administratif d'Amiens -14 rue Lemerchier 80000 AMIENS ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr
- Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

ANNEXE 1

Liste des agents de sécurité privée autorisés à exercer leur mission lors du spectacle CHROMA à la cathédrale d'Amiens du 24 novembre au 31 décembre 2021

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CARTE PROFESSIONNELLE
OUABEZOUA ALI	LOPEZ	09/09/1990	BANGUI	CAR-080-2022-05-16-20170598558
MPEGNA	FRANCK ENZO	16/01/1988	KELLENG	CAR-080-2022-01-05-20170547143
FOFANA	MOHAMED	17/08/1994	FOREKARIAH	CAR-080-2026-03-16-20210493163
FERROUJ	ANASS	23/10/2002	BAB MARZOUKA	CAR-080-2026-07-01-20210771251
DURAND	OLIVIER	30/04/1977	MONT-SAINT-AIGNAN	CAR-080-2024-05-22-20190370618
DIOP	SERIGNE SALIOU	03/01/1996	GUINAW RAILS	CAR-092-2024-12-03-20190709623
DIATTA	CEDRIC ADJIMBA	16/09/1996	DIEMBERING	CAR-080-2024-08-13-20190702803
BOUSSARD	RAPHAEL	08/04/2001	AMIENS	CAR-080-2024-12-04-20190630189
DA CRUZ MORAIS	ANTONIO MANUEL	24/02/1961	LINDONON	CAR-080-2020-06-30-20190396516
DIOP	MODOU	10/08/1997	KAOLACK	CAR-080-2024-10-01-20190703774
TUYISHIMIRE	CHRISTIAN	27/09/1990	KANOMBE-KICUKIRO	CAR-080-2022-01-17-20170576112
HAOUCHINE	SONIA	14/12/1994	BEJAIA	CAR-051-2024-08-09-20190695401
KEITA	LAMINE	30/01/1987	CONAKRY	CAR-080-2022-12-07-20170285850
REVET	VIRGINIE	29/09/1978	AMIENS	CAR-044-2026-01-12-20200101296
AKAFFOU	ASSA	13/03/1982	COCODY	CAR-080-2025-06-11-20200694466
FOFANA	MOHAMED	17/08/1994	FORECARIAH	CAR-080-2026-03-16-20210493163
KEKE	MOUSSA	27/05/1971	DOUALA	CAR-080-2025-09-30-20200484125
KIAUTUA	NGANZADI	25/08/1972	KINSHASA	CAR-080-2022-06-09-20170379817
KOUAKOU	KOUAKOU NARCISSE	07/11/1988	BOUAKÉ	CAR-080-2024-03-13-201906612980